



FICHE DESCRIPTIVE / PROGRAMME DE FORMATION

GESTES D'URGENCE (AFGSU 2) Les urgences médicales au cabinet dentaire (AFGSU 1 - 2) - Formation validante OBLIGATOIRE



Mise à jour du document le 26/03/2025

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Objectifs opérationnels :

- Identifier les situations d'urgence médicale, déclencher l'alerte et transmettre le bilan adapté
- Observer et analyser la situation afin d'effectuer la mise en sécurité nécessaire et obtenir les renforts adaptés
- Prendre en charge seul ou en équipe une urgence vitale
- Réaliser la mise en condition du patient en attendant l'arrivée des secours
- Prendre en charge seul ou en équipe une urgence relative
- Prendre en charge une personne présentant un malaise ou un traumatisme léger

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance apports théoriques et pratiques

Ateliers pratiques et jeux de rôles

Mises en situations professionnelles

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1 : Téléchargez le bulletin d'inscription de la session (en cliquant sur la session souhaitée)

2 : Complétez le bulletin d'inscription et renvoyez le à UFSBD - Service Formation - 7 rue Mariotte - 75017 PARIS, accompagné du chèque de règlement. Le chèque ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation

2 : A réception de votre bulletin d'inscription, vous recevez un mail de confirmation d'inscription

3 : 15 jours avant le début de votre formation, vous recevrez par courrier postal votre convocation à la formation

4 : Dans un délai de 7 jours après la formation, vous recevrez, par email, votre attestation de présence et de règlement

Coordonnées UFSBD :

- SIRET : 784 719 247 000 57
- Numéro de déclaration d'activité : 117 523 720 75
- Adresse : 7 rue Mariotte 75017 PARIS

FORMATEURS

Formateurs urgentistes

PUBLIC

Equipe Dentaire : Chirurgien-Dentiste ou Assistant(e) Dentaire

Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française

PRÉ-REQUIS

Être Chirurgien-Dentiste ou Assistant(e) Dentaire

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

12

DURÉE

21 heures soit 3 journées de 7 heures

PROGRAMME

Programme téléchargeable en cliquant [ICI](#)

JOUR 1 :

Module 1 : Urgences potentielles I

- Malaise vagal
- Hypoglycémie
- Crise d'asthme
- Douleur thoracique
- Accident vasculaire cérébral
- Convulsions

Module 2 : Urgences vitales I

- Obstruction des voies aériennes
- Hémorragies
- Troubles de la conscience
- État de choc anaphylactique
- Arrêt cardio-respiratoire 1 : le praticien au cabinet dentaire

JOUR 2 :

Module 1 : Urgences vitales II

- Arrêt cardio-respiratoire 2 : le praticien au cabinet
- Arrêt cardio-respiratoire 3 : le praticien dans un lieu public
- Arrêt cardio-respiratoire 4 : le praticien dans un cadre privé

Module 2 : Urgences potentielles II

- Plaies et brûlures
- Traumatismes osseux
- Accouchement inopiné

JOUR 3 :

Rappels et nouvelles mises en situations pratiques

- Urgences collectives
- Les plans de secours
- Risques biologiques et chimiques
- Questions-réponses
- Évaluation de la formation

Conclusion et évaluation de la formation

TARIF

De 680€ à 850€

PRÉCISIONS SUR LE TARIF

CHIRURGIEN-DENTISTE :

Tarif adhérent : 780 €

Tarif non adhérent : 850 €

ASSISTANT(E) DENTAIRE :

Tarif adhérent : 680 €

Tarif non adhérent : 720 €

Le déjeuner est inclus.

CALENDRIER

Cliquez sur la date pour télécharger le bulletin d'inscription:

PLANIFICATION 2025, en INTER (planning évolutif – ajout de dates, tout au long de l'année) :

- [Aix-en-Provence](#), les 24, 25 et 26 septembre
- [Brest](#), les 17, 18 et 19 juin
- [Bordeaux](#), les 02, 03 et 04 avril
- [Bordeaux](#), les 11, 12 et 13 juin
- [Bordeaux](#), les 08, 09 et 10 octobre
- [Clermont-Ferrand](#), les 10, 11 et 12 décembre
- [La Rochelle](#), les 24, 25 et 26 septembre
- [Lyon](#), les 15, 16 et 17 septembre
- [Montpellier](#), les 26, 27 et 28 mars
- [Nantes](#), les 25, 26 et 27 juin
- [Nantes](#), les 1er, 02 et 03 octobre
- [Nice](#), les 14, 15 et 16 mai
- [Nice](#) les 17, 18 et 19 décembre
- [Paris](#) les 09, 10 et 11 avril
- [Paris](#) les 11, 12 et 13 juin
- [Paris](#) les 1er, 02 et 03 octobre
- [Paris](#) les 22, 23 et 24 octobre
- [Paris](#) les 03, 04 et 05 décembre
- [Paris](#) les 17, 18 et 19 décembre
- [Rennes](#), les 21, 22 et 23 mai
- [Strasbourg](#), les 11, 12 et 13 juin
- [Tours](#), les 11, 12 et 13 juin
- [Toulouse](#), les 10, 11 et 12 septembre

En **SESSIONS PRIVÉES** : Sur demande (formation@ufsbdd.fr)

MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le **Référent Handicap de l'UFSBD** via l'adresse referenthandicap@ufsbdd.fr.

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

Les salles de formation réservées dans nos hôtels partenaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

En début de formation : évaluation des connaissances pré-formation

En cours de formation : le formateur procède à des tours de tables afin de vérifier la progression et la satisfaction du groupe

En fin de formation : évaluation des acquis post-formation via un questionnaire en ligne et évaluation de la satisfaction

CHIFFRES CLÉS

- **Satisfaction apprenants :98 %** (satisfaction moyenne basée sur les questionnaires satisfactions des 12 derniers mois)
- **704 stagiaires formés** (calcul basé sur le nombre de stagiaires formés ces 12 derniers mois)

FINANCEMENT / PRISE EN CHARGE

CHIRURGIEN-DENTISTE :

Pour les praticiens libéraux > FIF PL : à hauteur de 200 €/jour** (dans une limite de 2 jours pour une même formation, plafond de 600 €/an)

- Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel FIF PL fifpl.fr au maximum 10 jours après le début de la formation.
- Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIF PL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

Pour les praticiens salariés > OPCO EP* : renseignements et dossier de prise en charge sur www.opcoep.fr

***selon barème annuel et sous réserve enveloppes disponibles. Pour 2023, les demandes sont à déposer avant le 30 novembre 2023.**

ASSISTANT(E) DENTAIRE :

OPCO EP : selon barème annuel, renseignements et dossier de prise en charge sur www.opcoep.fr

*****selon barème annuel et sous réserve enveloppes disponibles. Pour 2023, les demandes sont à déposer avant le 30 novembre 2023.**

Coordonnées UFSBD :

- SIRET : 784 719 247 000 57
- Numéro de déclaration d'activité : 117 523 720 75
- Adresse : 7 rue Mariotte 75017 PARIS

VALIDATION

Attestation de formation aux Gestes et Soins d'Urgence Niveau 2 (valable 4 ans) qui vous sera envoyée par courrier dans les semaines qui suivront la formation

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription est possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par email à réception de votre bulletin d'inscription complété et de votre règlement.

TUTORIELS PRISE EN CHARGE

Téléchargez nos tutoriels qui vous aideront en quelques clics à finaliser vos démarches auprès des organismes financeurs.

[Tutoriel FIFPL](#)

[Tutoriel OPCO EP](#)

Coordonnées UFSBD :

- SIRET : 784 719 247 000 57
- Numéro de déclaration d'activité : 117 523 720 75
- Adresse : 7 rue Mariotte 75017 PARIS

SPÉCIALITÉ

Situations difficiles

UFSBD – 7 rue Mariotte 75017 Paris – 01 44 90 93 91 / 94

Déclaration d'activité sous le numéro 11752372075 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat